

# CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

## pôle métropolitain

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du vendredi 19 décembre 2025

**DCS45-2025**

Le 19 décembre 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués  
en exercice : 71  
Quorum requis : 36

Présents : 36  
Pouvoirs : 12  
Votants : 48

Excusés : 11

Date de convocation :  
11/12/2025

#### Étaient présents :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Xavier DUHAMEL, M. Dominique GOUTTE, M. Michel LAFONT, M. Christian LE BAS, M. Marc LECERF, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), Mme Clémentine LE MARREC (déléguée suppléante)

**Communauté de communes Cingal – Suisse Normande** : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Patrick MOREL, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Norbert BLAIS, Mme Clara DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Hubert PICARD, M. Jérôme LEBOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Ann BAUGAS, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN

#### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Marc LECERF), M. Stéphane LE HELLEY (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD), Mme Laurence TROLET (pouvoir à M. Michel LAFONT)

**EXERCICE 2026 – DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE**

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande** : Mme Isabelle ONRAED (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

**Communauté de communes Cœur de Nacre** : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Jean-Philippe MESNIL (pouvoir à Mme Clara DEWAELE)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Rémy GUILLEU (pouvoir à M. Hubert PICARD), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Alain GOBE)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Christian CHAUVOIS, M. Nicolas JOYAU, Mme Dorothée PITOIS, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), Mme Micheline LECHARTIER (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande** : Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Raymond CARVILLE (délégué suppléant)

**Communauté de communes Cœur de Nacre** : M. Philippe CHANU, M. Patrick DUBOIS

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Michel BANNIER

## EXERCICE 2026 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### **Exposé :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (*DOB*) est obligatoire pour notre établissement public en application des articles L2312-1, L5212-15 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales. En effet, les syndicats mixtes fermés, dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans les mêmes conditions et le même délai que les communes et que les EPCI.

L'organe délibérant doit donc, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget. Le vote du budget de l'exercice 2026 sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical **du 13 février 2026**. La tenue de ce débat le **19 décembre 2025** respecte cette première obligation.

En application de l'article D2312-3 du CGCT, le rapport prévu à l'article L2312-1 du CGCT, applicable à notre établissement public (*communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants*), comporte les dispositions suivantes :

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

- ***Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.***

La Commission Administration générale a travaillé le **9 décembre 2025** sur une évolution prévisionnelle de dépenses et de recettes pour l'exercice 2026.

Les données mobilisées pour le présent DOB 2026 comportent une estimation de la réalisation des recettes et dépenses de 2025. **Le vote du BP le 13 février 2026 se fera, cependant, sans report des résultats de 2025.** Un budget supplémentaire sera proposé fin-printemps 2026, pour intégrer le report des résultats.

**Le résultat projeté de la section de fonctionnement est estimé à 311 000 €.** Ce bon résultat est lié à plus de recettes que prévues, du fait :

- Du report de l'excédent de 2024 (189 000 €) issu majoritairement de rattrapages de subventions européennes venant rembourser les frais d'ingénierie LEADER.
- Des subventions obtenues de l'Etat (DGD SCoT ; DRAAF PAT ; part fonctionnement du Fonds vert PCAET) pour 153 000 €.
- Des subventions obtenues de la Région et de l'Europe-FEADER (ingénierie LEADER et actions PAT) de 91 800 €.

En outre, Caen Normandie Métropole a perçu un remboursement des charges de personnels et de structure du Réseau Ouest Normand pour 91 000 €.

Les cotisations des EPCI membres se sont portées à hauteur de 825 000 €.

**La section Investissement est excédentaire en 2025, principalement du fait des amortissements réalisés depuis plusieurs années, mais également du fait du versement de la part de la subvention « Fonds vert PCAET » attribuée au Pôle métropolitain en 2025 venant couvrir les études du futur SCoT-AEC. L'excédent de la section Investissement est estimé à 766 000 €.**

**Notre budget prévisionnel s'équilibre à 1 432 265,81 euros en section de fonctionnement et à 912 159,71 euros en section d'investissement.**

## Section fonctionnement

### Evolutions prévisionnelles des dépenses

**S'agissant des charges de personnel**, compte tenu des mouvements de personnel en 2025, le tableau des effectifs passe de 8,94 ETP en 2025, hors stagiaires de l'enseignement, à 10,83 ETP prévus pour 2026.

Au deuxième semestre 2025, l'effectif a évolué avec :

- Départ de la gestionnaire LEADER.
- Arrivée de la chargée de mission urbanisme en août.
- Arrivées de la chargée de mission projets européens et de la doctorante ICU le 1er décembre 2025.

En 2026, l'effectif évoluera avec :

- Arrivée d'un contrat de projet PAT pour gérer le surplus d'actions dans le cadre du financement DRAAF.
- Départ de la manager du RON.

**Le budget prévisionnel alloué à la masse salariale est de 640 175 € estimés** (contre 599 975 € inscrits et 537 325 € réalisés en 2025). Cette somme inclut également le glissement-vieillesse-technicité et augmentation de la CNRACL (+3 %).

**S'agissant des charges à caractère général**, après un mouvement global de diminution entre 2021 et 2024, du fait des mutualisations opérées avec l'AUCAME et de restructurations internes, l'année 2025 a été marquée par une augmentation, principalement liée au renforcement et développement des actions. En 2025, 279 561,79 € ont été inscrits et 200 000 € devraient être réalisés sur ce chapitre.

L'année 2026 poursuivra cette dynamique, avec un pic attendu des dépenses liées aux études (hors SCoT-AEC en Investissement) et des actions.

**Les principales actions prévues** amenant des coûts ponctuels dans le chapitre des charges à caractère général sont les suivantes :

- Etude Captation Carbone par l'AUCAME pour 20 500 €
- Réalisation partielle de l'animation du CNFP auprès des propriétaires forestiers privés entre 4 et 20 ha pour 14 289 € (soit 60 % du projet).
- Etude légumerie-conserverie : 57 680 €
- Début de l'accompagnement de la restauration scolaire pour cuisiner bio et local : 38 000 €
- Communication sur les établissements commerciaux travaillant les produits locaux : 6 500 €
- Forum gastronomie et agriculture locale : 7 500 €
- Alim'tour pêche et aquaculture : 6 000 €
- Ciné'débat : 2 500 €
- Frais de réception et d'animation du CLA : 2 000 €

Enfin, 2026 portera, en administration générale, la mise en œuvre du plan d'actions du DUERP (2 000 €) et la tenue du vote électronique post élections municipales (3 000 €).

Le Pôle métropolitain continuera également d'accompagner les EPCI dans leurs projets, en répondant à leurs sollicitations. Il n'exclut pas la réalisation d'études supplémentaires ou la participation à des actions partenariales innovantes en 2026.

Les charges à caractère général sont donc estimées, pour 2025, à 469 972,81 €. Cependant, l'intégralité des 469 972,81 € de ce chapitre ne devrait pas être réalisée en 2026 et se reportera sur 2027.

**S'agissant de la cotisation en dépense** versée à l'AUCAME, elle est évaluée à 240 518 € (contre 226 857 € en 2025).

Pour rappel, la Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Pôle métropolitain et l'AUCAME pour les années 2024, 2025 et 2026, a été approuvée par le Comité syndical du 8 décembre 2023, elle prévoit les axes de travail suivants :

- Axe 1 : Explorer et préparer le monde de demain.
- Axe 2 : Construire les territoires dans un monde en transition.
- Axe 3 : Observer et suivre les évolutions territoriales.
- Axe 4 : Partager les connaissances et les savoirs.
- Axe 5 : Mission de partenaire.

### **Evolutions prévisionnelles des recettes**

#### **S'agissant des contributions en recette :**

Les importantes recettes obtenues en 2025 ne doivent pas masquer le besoin de sécuriser les finances du Pôle métropolitain pour :

- Faire face à la tendance structurelle longue de déséquilibre. Entre 2018 et 2023, le Pôle métropolitain portait plus de dépenses que de recettes. Il bénéficiait d'un excédent de 600 000 € en Fonctionnement en 2018, qu'il a progressivement consommé. Les financements exceptionnels obtenus de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne en 2024 et 2025 viennent provoquer ponctuellement de l'excédent, mais ne pas pérennes. De plus, ces financements portent sur 70 à 80% du coût des études et actions nouvelles. Le Pôle métropolitain doit trouver les 20 à 30 % de fonds propres auprès de ses membres.
- Réaliser le projet politique pour :
  - L'élaboration complète d'un SCoT-AEC (incluant les travaux sur le Pays de Falaise jusqu'en 2028) ;
  - L'accueil d'une thèse CIFRE sur les ICU ;
  - Le Conseil de développement porté à l'échelle métropolitaine et des actions de concertation/animation ;
  - Le renforcement de la programmation européenne ;
  - Les indemnités et le remboursement des frais de déplacement aux instances ;
  - L'acquisition par le Pôle métropolitain de locaux mutualisés avec l'AUCAME.

L'augmentation nécessaire est, au total, de +0,60 €/hab DGF répartis à égalité sur 2026 et 2027, permettra d'obtenir un budget structurellement équilibré, permettant de maintenir les missions actuelles, et de réaliser le projet politique au service des EPCI membres.

Ce niveau de cotisations augmenté sur 2026 et 2027 permet ensuite une stabilité budgétaire jusqu'en 2032 (hors situation d'hyper-inflation ou hors portage de grandes actions nouvelles).

**Il est donc proposé d'augmenter les contributions des EPCI de la manière suivante en 2026 :**

- + 0,15 €/hab DGF SCoT**
- + 0,15 €/hab DGF SOCLE**

**S'agissant des autres recettes perçues**, si l'année 2025 a été marquée par d'importants versements de subventions, 2026 va poursuivre partiellement cette dynamique :

- Poursuite du versement des subventions obtenues de l'Etat (pour la part fonctionnement du Fonds vert PCAET) pour 35 281 € estimés.
- Poursuite du versement des subventions obtenues de la Région et de l'Europe-FEADER (ingénierie LEADER et actions PAT) estimées à 71 000 €.
- Début de la bourse CIFRE pour le portage de la thèse sur les îlots de chaleur urbains (14 000 € par an pendant 3 ans).

Le remboursement des charges de personnel et de structure du Réseau Ouest Normand est estimé en baisse, pour 50 400 €, principalement en raison de la fin de l'ETP dédié au RON (Manageur du RON) au 30 avril 2026.

Comme vu précédemment, le report d'excédent est estimé à 311 000 € pour la section Fonctionnement.

## Section investissement

### Evolutions prévisionnelles des dépenses

Les immobilisations incorporelles sont estimées à 490 381,39 €, et les immobilisations corporelles sont estimées à 214 000 €.

Le Pôle fait historiquement peu de dépenses dans la section Investissement. L'année 2026 sera cependant différente du fait du commencement de plusieurs études entrant dans l'élaboration du SCoT-AEC :

- Réalisation de **l'étude R&D MUSE avec le CEREMA**, pour 35 280 €.
- Début de **l'étude Biodiversité et renaturation par l'AUCAME**, les paiements prévus en phases 1 et 3 portent sur 81 200 € en 2026.
- Début de **l'étude Vulnérabilités pour l'AUCAME**, avec le paiement en phases 2 et 4 pour 90 250 €

Il est également prévu en section Investissement :

- **Stations météo** (pour la thèse sur les ICU) : 22 000 €
- Matériel de bureau et matériel informatique : 7 000 €
- Concessions et droits similaires (Abonnements solution informatiques) : 6 000 €

### Evolutions prévisionnelles des recettes

**La dotation aux amortissements prévue pour 2026 est de 65 000 €.** Depuis le passage à la nomenclature M57, avec le prorata temporis, l'amortissement doit débuter dès la livraison du bien ou de l'étude.

Les autres recettes principales de la section d'investissement concernent :

- Le **report du solde d'exécution** de la section Investissement, estimé à 766 846 €.
- Le FCTVA estimé à 2 000 €
- Et surtout la suite de la part Investissement du **Fonds vert PCAET** pour 78 313 €.

- ***Présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.***

Nos investissements concernent essentiellement les études liées à l'évolution et à la mise en œuvre du SCoT Caen-Métropole, le matériel roulant, le mobilier et le matériel informatique.

- ***Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.***

Notre établissement public n'a historiquement contracté aucun emprunt.

Une ligne de trésorerie a été mise en place en 2020, 2021 et 2022, à hauteur de 200 000 €, remboursable dans l'année. Elle ne devrait pas être mise en place en 2026.

**Proposition :**

*Vu les articles L2312-1, L5212-15, L5711-1, L5722-4 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 17 décembre 2024,*

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire et du Rapport d'orientation budgétaire.

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire et du Rapport d'orientation budgétaire tels que présentés.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La secrétaire de séance,

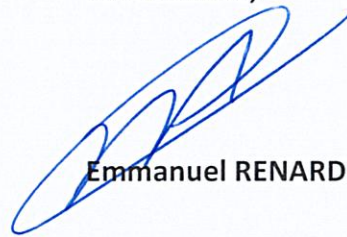


**Ghislaine RIBALTA**



Pour extrait conforme

Le Président,



**Emmanuel RENARD**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 014-251403184-20251219-DCS45\_2025-DE

**Débat d'orientation budgétaire 2026**  
**Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole**  
**Rapport d'orientation budgétaire**

## 1. Crédits budgétaires utilisés en 2025

### 1.1 - Point RECETTES 2025 de Fonctionnement :

Les recettes sont plus importantes que budgétisées, suite à une conjoncture favorable dans les possibilités de financement par l'Etat et la Région.

- **Cotisations des membres (EPCI) :** 825 362 €, soit exactement le montant des cotisations votées lors du BP 2025. En augmentation par rapport à 2024, où elles étaient de 798 372 €.
- **Subventions obtenues de l'Etat** (DGD SCot ; DRAAF PAT ; part fonctionnement du Fonds vert PCAET) pour 153 000 €.
- **Subventions obtenues de la Région et de l'Europe-FEADER** (ingénierie LEADER et ingénierie-actions PAT) de 91 800 €.
- **Remboursement des charges de personnel et de structure du Réseau Ouest Normand** et remboursement sur charges sociales pour 91 000 €.
- **Report de l'excédent de 2024**, issu majoritairement de rattrapages de subventions européennes, pour 188 979,50 €.

Total : 1 350 442 €

### 1.2 - Point DEPENSES 2025 de Fonctionnement :

Les dépenses portent à ce stade sur une estimation de la réalisation espérée pour 2025, l'année n'étant pas terminée. Le vote du BP le 13 février 2026 se fera, cependant, sans report des résultats de 2025.

Un budget supplémentaire sera proposé fin-printemps 2026, pour intégrer le report des résultats.

Les dépenses réalisées estimées sont un peu plus faibles que budgétisées, car les charges à caractère général n'ont pas été intégralement réalisées.

Sur le chapitre 011 – Charges à caractère général : 279 561,79 € inscrits dans le BP 2025, pour 200 100,00 € qui devraient être réalisés.

A noter :

- Les charges de fluide se sont révélées être moins élevées que prévu.
- Le coût de l'assurance statutaire a diminué de plus d'un tiers grâce à l'adhésion du Pôle métropolitain à l'offre du CGD 14 proposée avec CNP Assurances le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Principales dépenses liées aux actions en 2025 :****SCoT :**

- 11 200 € pour des adhésions à des organismes extérieurs (Fédération des SCoT, Association OLONN, CAUE).
- 1 000 € pour des frais de réception et déplacement pour les tenues des commissions mensuelles.
- Frais annexes à la Modification simplifiée « ZAN » du SCoT (les deux principaux frais ont été comptés dans la section Investissement : 42 500 € pour la rédaction de l'Etat initial de l'environnement et de l'Evaluation environnementale par l'AUCAME ; 4 000 € de frais d'affranchissement).

**PCAET :**

- Finalisation du paiement des frais d'études pour évaluer le potentiel et les perspectives de développement du bois-énergie, pour 40 000 € en 2025.
- Réalisation de la réunion de suivi à 18 mois en février 2025.

**PAT :**

- Alim'tour sur les thèmes de l'agriculture biologique et de la santé pour 15 500 €.
- Ciné'débat sur l'érosion des sols pour 1 000 €.

**Le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, pour la masse salariale : 599 975 € inscrits dans le BP 2025, pour 567 325 € de réalisés, avec une équipe représentant 8,94 ETP, contre 9,6 ETP en 2024 et 9,2 ETP en 2023.**

ETP 2025	Fonction
0,4	DGS
1	Directeur adjoint
1	Gestionnaire RH et finances
1	Secrétaire de direction
1	Animatrice-gestionnaire LEADER
0,6	Gestionnaire LEADER (accroissement temporaire)
1	Chargé de mission politiques alimentaire
0,5	Assistant politiques alimentaires
0,9	Chargé mission environnement-énergie
0,36	Chargé de mission urbanisme
1	Manager du Réseau Ouest Normand
0,09	Chargé de mission projets européens
0,09	Doctorant CIFRE ICU

Dans le détail des évolutions réalisées en 2025 :

- La mission Europe est passée, sur LEADER, de 2,33 ETP en 2024 à 1,6 ETP en 2025 : initialement avec 1 ETP d'animation et 1 ETP de gestion, ces deux postes ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un accroissement temporaire renforçait la gestion depuis septembre 2024, pour la finalisation de la gestion des dossiers de la programmation 2014-2022, et s'est arrêté en août 2025. La mission Europe a ensuite été renforcée au 1<sup>er</sup> décembre 2025 par l'arrivée d'1 ETP de chargé

## ANNEXE - PROJET DE DELIBERATION pour le Comité s

de mission projets européens, pour renforcer le financement européen sur notre territoire (HORIZON, INTERREG, etc.).

- La mission Urbanisme a fonctionné avec le directeur adjoint et une stagiaire de fin-2024 à juillet 2025. Elle a été renforcée avec le recrutement d'1 ETP arrivé en août 2025. Puis, le 1<sup>er</sup> décembre 2025, d'1 ETP en doctorant est arrivé, sur un contrat CIFRE, pour porter une thèse sur les îlots de chaleur urbains (ICU).

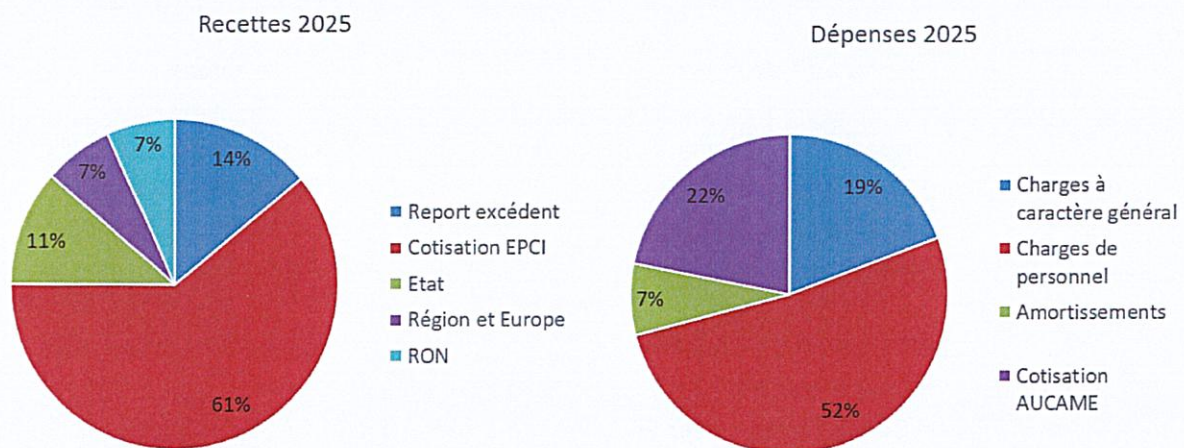
Trois stagiaires de l'enseignement ont également été accueillis en 2025 pour :

- Le PAT,
- Le PCAET,
- L'urbanisme.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, porte la subvention de fonctionnement versé à l'AUCAME : 227 000 € en 2025 (225 100 € en 2024).

Total : 1 039 000 €

## Section Fonctionnement



## 1.3 - Point RECETTES 2025 d'Investissement :

Les recettes ont été amenées par :

- Le report de l'excédent de 2024 (644 000 €) issu des amortissements passés.
- Les amortissements réalisés en 2025 (75 000 € d'amortissements réalisés en 2025).
- La part de la subvention « Fonds vert PCAET » attribuée au Pôle métropolitain en 2025 venant couvrir :
  - Etude de vulnérabilités du SCoT-AEC, par l'AUCAME
  - Etude de biodiversité et de renaturation du SCoT-AEC, par l'AUCAME
  - Etude MUSE de multifonctionnalité des sols du SCoT-AEC, par le CEREMA
  - La part d'acquisition de capteurs de la Thèse CIFRE ICU

Soit 69 % de la subvention reçue pour moitié en novembre 2025 (soit 156 628,618 €).

Total : 830 000 €

### 1.4 - Point DEPENSES 2025 d'Investissement :

Les dépenses ont été un peu plus élevées que les années précédentes, avec principalement :

- La réalisation de l'Etat initial de l'environnement et de l'Evaluation environnementale de la Modification simplifiée « ZAN » du SCoT Caen-Métropole, par l'AUCAME, pour 42 500 €.
- Des frais administratifs de la Modification simplifiée et d'acquisition de PERVAL (5 700 €).
- L'acquisition de matériels informatiques (5 000 €).

En revanche, les études de l'AUCAME et du CEREMA pour le SCoT-AEC financées par le Fonds vert PCAET venant être lancées, elles ne seront pas payées sur 2025, mais sur 2026 et 2027.

Total : 64 000 €

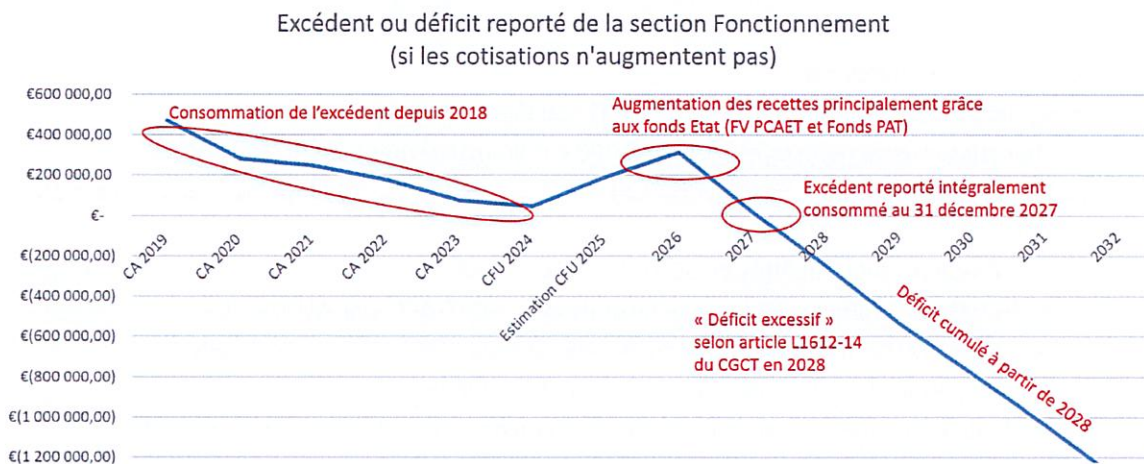
## 2. Orientations budgétaires 2026 – Budget Prévisionnel 2026

### 2.1 - Prévisions RECETTES 2026 de Fonctionnement :

#### 2.2.1 - Les principales recettes du Pôle métropolitain sont les contributions des membres

Le report d'excédent de la section Fonctionnement est progressivement consommé depuis 2018. Il le serait intégralement au 31 décembre 2027. Puis le bilan deviendrait négatif en 2028, entraînant un déficit reporté en boule de neige. Ainsi, si aucune augmentation des taux de cotisations n'est votée : les recettes stagnent (avec une croissance démographique estimée à 0,7 %/an) et cela génèrera du déficit :

- Environ 292 000 € de déficit annuel en 2026 (qui pourrait être absorbé en consommant l'excédent exceptionnel reporté),
- Environ 265 000 € de déficit annuel en 2027.
- Puis, environ 260 000 € de déficit annuel pour les années suivantes jusqu'en 2032 (fin de la simulation budgétaire en 2032).



ANNEXE - PROJET DE DELIBERATION pour le Comité syndical

Malgré les recettes exceptionnelles perçues en 2024 (Europe et Région) et 2025 (Etat et Région), le Pôle métropolitain est donc en déficit structurel. De plus, ces financements attribués par l'Europe, l'Etat ou la Région portent sur 70 à 80 % du coût des études et actions nouvelles. Le Pôle métropolitain doit trouver les 20 à 30 % de fonds propres auprès de ses membres.

Le Pôle métropolitain renforce les services apportés à ses membres, en vue de réaliser le projet politique pour :

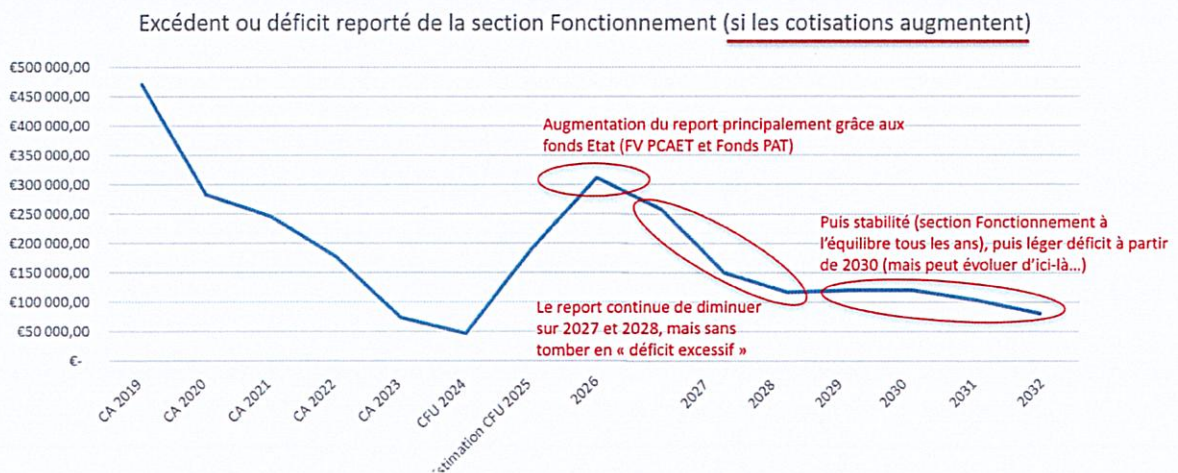
- L'élaboration complète d'un SCoT-AEC (incluant les travaux sur le Pays de Falaise jusqu'en 2028) ;
- L'accueil d'une thèse CIFRE sur les ICU ;
- Le Conseil de développement porté à l'échelle métropolitaine et des actions de concertation/animation ;
- Le renforcement de la programmation européenne ;
- Les indemnités et le remboursement des frais de déplacement aux instances ;
- L'acquisition par le Pôle métropolitain de locaux mutualisés avec l'AUCAME.

En conséquence une augmentation des cotisations des membres est nécessaire. Elle s'élève, au total, à +0,60 €/hab DGF répartis à égalité sur 2026 et 2027, et elle permettra d'obtenir un budget structurellement équilibré, permettant de maintenir les missions actuelles, et de réaliser le projet politique au service des EPCI membres.

Ce niveau de cotisations augmenté sur 2026 et 2027 permet ensuite une stabilité budgétaire jusqu'en 2032 (hors situation d'hyper-inflation ou hors portage de grandes actions nouvelles).

Il est donc proposé d'augmenter les contributions des EPCI de la manière suivante en 2026 :

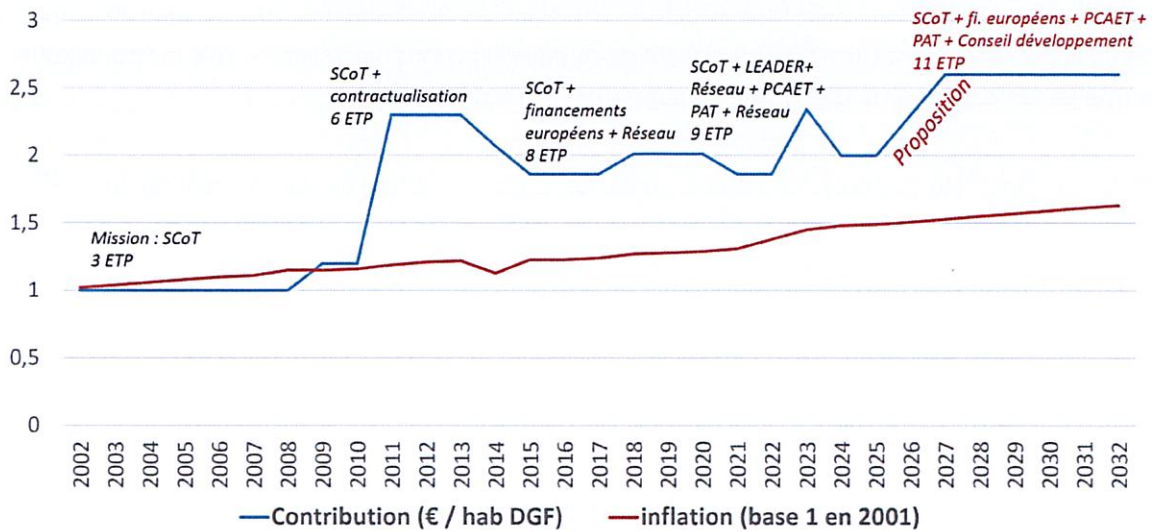
- + 0,15 €/hab DGF SCoT
- + 0,15 €/hab DGF SOCLE



Replacée sur le temps long, cette augmentation viendrait dépasser les niveaux de cotisations des années 2010-2014 et 2023, mais elle s'accompagne donc de nouvelles missions :

ANNEXE - PROJET DE DELIBERATION pour le Comité syndical

Evolution des contributions et de l'inflation



Les contributions totales des six EPCI membres sont donc estimées à 953 925 € en 2026.

En détail :

Libellé EPCI	Population DGF de l'année N-1	Somme de Contribution "BASE" en €	Somme de Contribution "ACTIONS" en €	Somme de Contribution "SCOT" en €	Total CNM
		0,05 €	1,15 €	1,15 €	
CC VAL ES DUNES	20 908	1 045,40 €	24 044,20 €	24 044,20 €	49 133,80 €
CU CAEN LA MER	288 679	14 433,95 €	331 980,85 €	331 980,85 €	678 395,65 €
CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	24 368	1 218,40 €	28 023,20 €	28 023,20 €	57 264,80 €
CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	26 969	1 348,45 €	31 014,35 €	31 014,35 €	63 377,15 €
CC DU PAYS DE FALAISE	28 560	1 428,00 €	32 844,00 €	- €	34 272,00 €
CC COEUR DE NACRE	30 418	1 520,90 €	34 980,70 €	34 980,70 €	71 482,30 €

2.2.2 - Les autres recettes perçues sont liées aux travaux réalisés par le Pôle métropolitain (projets européens, environnement et politiques contractuelles).

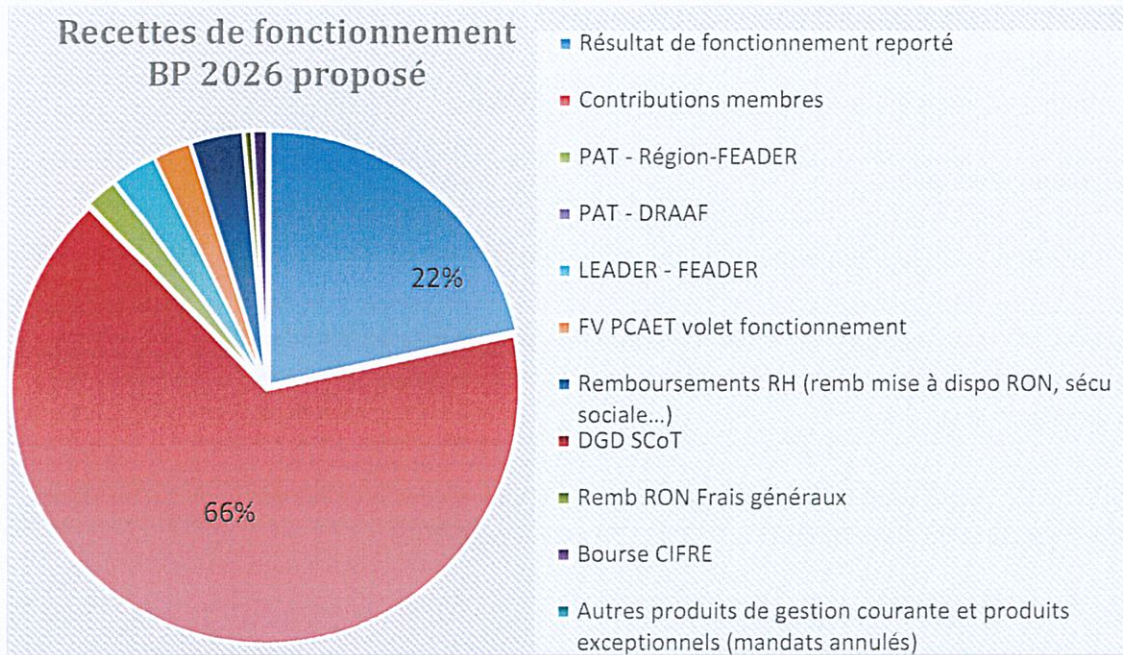
L'année 2025 a été marquée par d'importants versements de subventions, 2026 va poursuivre partiellement cette dynamique :

- Poursuite du versement des subventions obtenues de l'Etat (pour la part fonctionnement du **Fonds vert PCAET**) pour 35 281 € estimés.
- Poursuite du versement des subventions obtenues de la Région et de l'Europe-FEADER (**ingénierie LEADER et actions PAT**) estimées à 71 000 €.
- Début de la **bourse CIFRE** pour le portage de la thèse sur les îlots de chaleur urbains (14 000 € par an pendant 3 ans).

Le **remboursement des charges de personnel et de structure du Réseau Ouest Normand** est estimé en baisse, pour 50 400 €, principalement en raison de la fin de l'ETP dédié au RON (Manager du RON) au 30 avril 2026.

Le **report d'excédent** est estimé à 311 000 € pour la section Fonctionnement.

## ANNEXE - PROJET DE DELIBERATION pour le Comité s

**2.2 – Prévisions DEPENSES 2025 de Fonctionnement :**

Sur le chapitre 011 – Charges à caractère général : estimées, pour 2026, à 469 972,81 €

**Principales dépenses liées aux actions en 2026 :****SCoT :**

- Adhésions à la Fédé SCoT, à OLONN et au CAUE : 11 600 €
- Frais de participation aux Rencontres nationales (prévues à Angers en octobre 2025) : 3 000 €
- Frais de réception et d'animation : 2 500 €

**Environnement – Energie – PCAET :**

- Réalisation de l'Etude Captation Carbone par l'AUCAME pour 20 500 €
- Réalisation partielle de l'animation du CNFP auprès des propriétaires forestiers privés entre 4 et 20 ha pour 14 289 € (soit 60 % du projet).

**PAT :**

Le PAT bénéficie de deux sources de financement : le fond Région-FEADER entre septembre 2023 et août 2026 ; le fonds PAT niv 2 DRAAF entre novembre 2025 et décembre 2027.

- Etude légumerie-conserverie : 57 680 €
- Début de l'accompagnement de la restauration scolaire pour cuisiner bio et local : 38 000 €
- Communication sur les établissements commerciaux travaillant les produits locaux : 6 500 €
- Forum gastronomie et agriculture locale : 7 500 €
- Alim'tour pêche et aquaculture : 6 000 €
- Ciné'débat : 2 500 €
- Frais de réception et d'animation du CLA : 2 000 €

## ANNEXE - PROJET DE DELIBERATION pour le Comité

**LEADER :**

- Adhésion à LEADER France : 750 €
- Animation interne et participation aux congrès : 3 000 €

**Administration générale :**

- Mise en œuvre du plan d'actions du DUERP : 2 000 €
- Vote électronique post élections municipales : 3 000 €

**Le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, pour la masse salariale : 640 175 € estimés.**  
Cette somme inclut le glissement-vieillesse-technicité et augmentation de la CNRACL (+3 points tous les ans pendant 4 ans).

Compte tenu des mouvements de personnel en 2025, le tableau des effectifs passe de 8,76 ETP en 2025, hors stagiaires de l'enseignement, à 10,83 ETP prévus pour 2026.

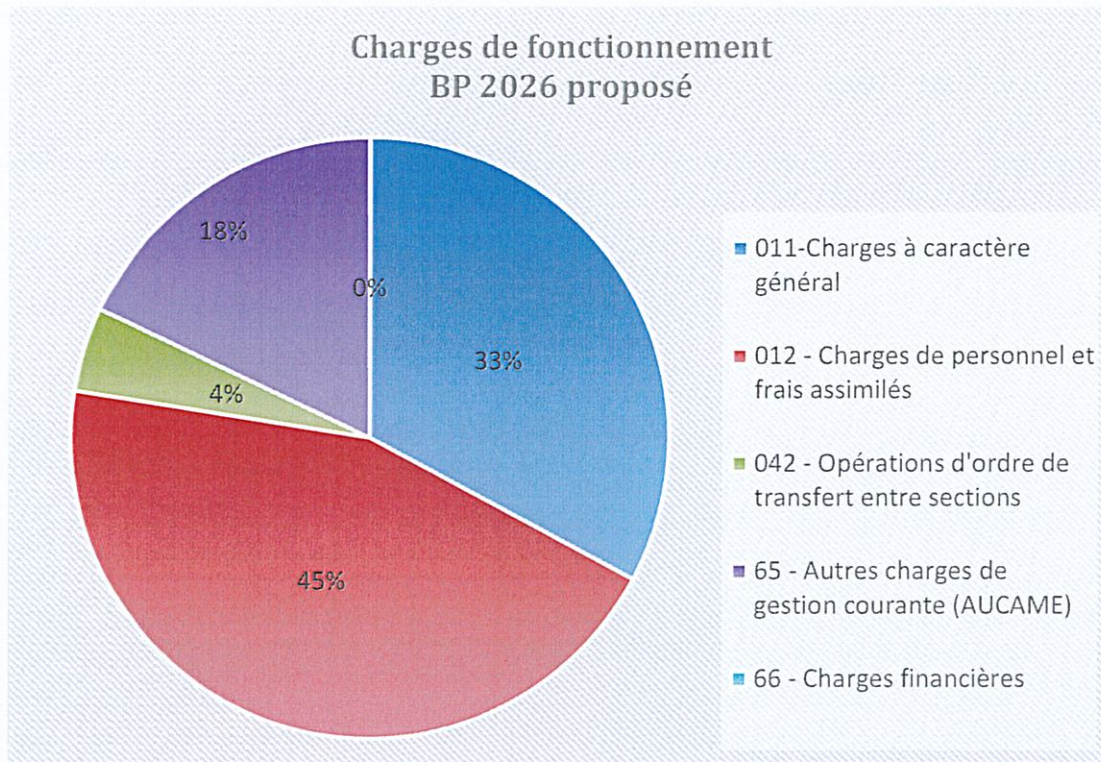
ETP 2026	Fonction
0,4	DGS
1	Directeur adjoint
1	Secrétaire de direction
1	Gestionnaire RH et finances
1	Chargé de mission - animation et gestion LEADER
1	Chargé de mission projets européens
0,5	Assistant PAT
0,9	Contrat de projet PAT
1	Chargé de mission PAT
0,8	Chargé mission environnement énergie
0,9	Chargé de mission urbanisme
0,33	Manager du Réseau Ouest Normand
1	Doctorant CIFRE ICU

En 2026, l'effectif évoluera avec :

- Arrivée d'un contrat de projet PAT pour gérer le surplus d'actions dans le cadre du financement DRAAF.
- Départ de la manager du RON.

**Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, pour la subvention de fonctionnement versé à l'AUCAME :** subvention évaluée à 240 518 € (contre 226 857 € en 2025), en lien avec une augmentation des cotisations de 0,03 € / hab DGF pour les SCoT.

Il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt en 2026.



### 2.3 - Point RECETTES 2026 d'Investissement :

Le Pôle fait historiquement peu de dépenses dans la section Investissement. L'année 2026 sera cependant différente du fait du commencement de plusieurs études entrant dans l'élaboration du SCoT-AEC :

- Réalisation de l'étude **R&D MUSE avec le CEREMA**, pour 35 280 €.
- Début de l'étude **Biodiversité et renaturation par l'AUCAME**, les paiements prévus en phases 1 et 3 portent sur 81 200 € en 2026.
- Début de l'étude **Vulnérabilités par l'AUCAME**, avec les paiements prévus en phases 2 et 4 pour 90 250 €.

Il est également prévu en section Investissement :

- **Stations météo** (pour la thèse sur les ICU) : 22 000 €
- **Matériel de bureau et matériel informatique** : 7 000 €
- **Concessions et droits similaires (Abonnements solution informatiques)** : 6 000 €

### 2.4 - Point DEPENSES 2026 d'Investissement :

Le **report du solde d'exécution** de la section Investissement, estimé à 766 846 €.

La dotation aux investissements (**amortissement**) qui est estimée à 65 000 €.

Le FCTVA estimé à 2 000 € et surtout la suite de la part Investissement du **Fonds vert PCAET** pour 78 313 €.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 014-251403184-20251219-DCS45\_2025-DE